
Frontignan la Peyrade
 Mairie de Frontignan la Peyrade
 Place de l'Hôtel de Ville
 B.P. 308 - 34113
 Tél : 04.87.18.51.00

Révision du P.L.U. assurée par la Direction Urbanisme - Aménagement
 Tél : 04.87.18.51.30

Chargé d'étude :
ADÈLE SFI urbanisme
 434 rue Etienne Lenoir
 33000 Vimeux
 Tél : 04.86.64.01.74
 E-mail : adestel@wanadoo.fr
 avec le concours de :

SPI GRAPHIC
 Société de services Plans Informatisés
 Tél : 04.87.12.04.83
 Mobile : 06.99.04.58.30
 E-mail : spi.graphic@wanadoo.fr
 spi.graphic@wanadoo.fr


Système de coordonnées :
 RGF93 - Projection Lambert 93

Plan cadastral, source :
 Service de la carte IGN
 Droits de l'Etat réservés ©


5,5

Approbation du PLU : DCM du 7 juillet 2011
 Prescription de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 juillet 2014
 Arrêt de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 octobre 2017

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'annulation, d'erreur, de manque. Les plans sont révisés très vite, vérifiés et corrigés par le maître d'ouvrage avant reproduction.



LEGENDE
1. Prescriptions édictées par le PLU

 Limite de zone et de secteur.
 Espace Boisé Classé "significatif"  Espace Boisé Classé "non significatif"

Éléments de patrimoine et de paysage à protéger et à mettre en valeur ou à requalifier
 Bâtiment présentant un intérêt architectural
 Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 Arbre isolé à conserver  Alignement d'arbres à conserver  Plantations à réaliser

Emplacements réservés :
 Ouvrage public, installation d'intérêt général (cf. liste en annexe du règlement écrit).
 Emplacements réservés destinés à la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux (cf. liste en annexe du règlement écrit)

Autres prescriptions :
 Péri mètres faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 Secteurs en attente de projet
 Zone non aedificandi
 Emprise maximale constructible (ZAC des Piècles)
 Linière commerciale à préserver
 Alignement à conserver
 Implantation obligatoire des constructions à l'alignement
 Recul des constructions obligatoire
 Coupure d'urbanisation
 Limite des espaces proches du rivage

2. Risques naturels et technologiques
 Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune de Frontignan (reportée de manière indicative sur les plans de zonage) (se reporter au Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2012 - Voir détails en annexe 6.3)
 Zone de ruissellement pluvial : zone rouge  Zone de ruissellement pluvial : zone bleue
 Enveloppe du PPRt du site de C.D.H. (reportée de manière indicative sur les plans de zonage) (se référer au Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2014 Voir détails en annexe 6.4)